



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 15 septembre 2014, a adopté les règlements suivants :

- 14-028**      **Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet, entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 14-029**      **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**
- 14-030**      **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert, entre la 8<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**
- 14-006-7**      **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006)**  
L'objet est d'ajouter l'article 14.1 qui établit la tarification au Centre de soccer de Montréal.
- 14-031**      **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2<sup>e</sup> Rue et au nord-est de la 62<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 22 septembre 2014

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon